

Le 20 mai 2026

Monsieur Vincent Jeanbrun  
Ministre de la Ville et du Logement

Monsieur le Ministre,

J'ai attiré votre attention à plusieurs reprises sur la nécessité de corriger le mode d'élaboration du DPE qui dans sa version actuelle pénalise indument le chauffage électrique et privilégie le chauffage au gaz. Malheureusement, les 3 courriers (du 15/12/2025, 17/01/2026 et 8/4/2026) sont restés sans réponse, comme les 6 courriers adressés en ce sens à Madame Valérie Létard qui vous a précédé dans l'éminente fonction qui vous est confiée. Ce manque de réactivité de vos services nous désole alors qu'une crise du logement s'annonce, que de nombreuses familles peinent à se loger, et quand l'incohérence du DPE est évidente.

Évaluer la performance énergétique d'un logement sur la base de l'énergie primaire peut satisfaire quelques esprits endoctrinés mais n'est guère rationnel, l'occupant n'ayant de moyen d'agir que sur l'énergie finale, celle qu'il consomme réellement. La procédure actuelle impose un coefficient de conversion de l'énergie finale en énergie primaire de 1,9 pour l'électricité, et de 1,0 pour le gaz, infiniment plus émetteur de gaz à effet de serre que notre électricité décarbonée et provenant largement d'autres continents. Ces coefficients sont d'autant plus incongrus qu'avec un coefficient 1 pour le gaz, les émissions et consommations d'énergie pendant l'extraction, la liquéfaction, le transport, la gazéification, sont négligées, comme les fuites de méthane tout au long de ces pérégrinations largement ignorées.

PNC-France soutient la volonté du Premier ministre de développer l'électrification des usages et de réduire la consommation de combustibles fossiles. Vu les conséquences économiques et sociales qui résultent du déclassement injustifié de millions de logements chauffés à électricité et convenablement isolés - ce qui amplifie la crise actuelle du logement - le maintien de cette injustice flagrante n'est plus acceptable, alors que notre pays produit 18 % de plus d'électricité décarbonée qu'elle n'en consomme. La priorité n'est pas de déclasser des logements qui n'émettent quasiment pas de gaz à effet de serre, mais de décarboner le parc immobilier dans des conditions économiques supportables.

Je vous appelle donc à prendre sans tarder les mesures nécessaires pour rétablir un mode d'évaluation du DPE fondé sur des bases rationnelles, sur la base de l'énergie finale consommée et des émissions réelles de gaz à effet de serre. Si toutefois ma demande vous semblait infondée et que des arguments sensés puissent justifier la position actuelle, j'en prendrai connaissance avec grand intérêt.

Je serais heureux d'échanger avec vous et vos services, sur ce sujet, avec les experts de PNC-France, et nous contacterons prochainement votre secrétariat pour convenir d'une date pour l'audience que vous voudrez bien nous accorder.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération, avec mon amical souvenir.

Bernard Accoyer



Président PNC-France